

L'ajournement

Les petites entreprises devront faire face à des coûts d'observation et d'administration énormes en raison de la TPS. Ces entreprises, à l'heure actuelle, ne paient pas de taxe de vente et l'on ne trouve pas non plus de services de comptabilité dans les petites localités.

En résumé, je ne peux que répéter ce que d'autres ont dit à plusieurs reprises à la Chambre au sujet de la taxe proposée sur les produits et services. La TPS est injuste. Elle s'avère injuste pour tous les Canadiens, mais surtout pour les habitants du nord.

Que cette taxe soit de 9 ou de 7 p. 100, les habitants du nord ne peuvent assumer ce fardeau additionnel. Le crédit proposé pour la taxe de vente ne permettra pas de compenser les coûts additionnels que devront subir les habitants du nord dont le revenu est faible. Le gouvernement n'a pas tenu compte de la situation économique exceptionnelle du nord, ni des consommateurs de cette région dans son projet de TPS.

J'encourage le gouvernement à reconsidérer son projet et à supprimer la TPS.

[Français]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, l'honorable député de l'opposition s'inquiète du coût élevé de la vie dans le Nord et des effets de la taxe sur les produits et services, la TPS.

Permettez-moi tout d'abord de répéter que le Nord, comme toutes les autres régions du pays, profitera de l'adoption de la TPS. Grâce à l'élimination de la taxe fédérale de vente sur les intrants des entreprises, la TPS aura un effet très positif sur les industries de ressources à intensité de capital, comme les industries minières, pétrolières et gazières, des industries importantes pour l'économie du Nord et l'économie de la région du député.

Selon l'analyse que nous avons effectuée, la production de l'économie nationale augmentera dans l'ensemble de 1,4 p. 100, soit près de 9 milliards de dollars par année. Le Nord partagera ces gains; sa production économique devrait afficher une croissance semblable à la moyenne nationale, c'est-à-dire 1,4 p. 100. Et l'expansion de l'activité économique profitera à tous les résidents du Nord, grâce à la création d'emplois permanents et, naturellement, à la hausse des revenus réels.

L'honorable député s'inquiète du coût des produits alimentaires dans le Nord. Le gouvernement reconnaît le niveau des prix de ces produits dans le Nord, c'est pourquoi le régime d'impôt sur le revenu accorde des avantages aux résidents des régions du Nord.

En ce qui concerne la taxe de vente, il convient de réaliser qu'en vertu de l'actuelle taxe fédérale de vente, les produits alimentaires sont assujettis à une certaine taxe de vente indirecte, taxe qui est intégrée au prix des produits dès le début du cycle de production. Cela se produit parce que bon nombre des intrants utilisés pour produire les aliments, les matériaux de construction utilisés dans l'usine de transformation par exemple, sont taxés. Aussi, les véhicules qui transportent les produits alimentaires vers le Nord, l'équipement de chargement et les carburants pour véhicules automobiles sont tous assujettis à l'heure actuelle à la taxe fédérale de vente.

Dans l'ensemble, les produits alimentaires sont à l'heure actuelle assujettis à une taxe fédérale indirecte de vente d'environ 1 à 2 p. 100.

En vertu de la TPS, la vente des produits alimentaires essentiels ne sera pas taxée. Et, contrairement à l'actuelle taxe de vente fédérale, le mécanisme de crédit de taxe sur intrants prévu en vertu de la TPS assure que la totalité de la taxe indirecte intégrée à l'heure actuelle au prix des produits alimentaires sera éliminée. Ainsi, le coût des produits alimentaires essentiels sera réduit de 1 à 2 p. 100 en vertu de la TPS.

Pour assurer que la réforme de la taxe de vente soit équitable, un élément essentiel est le crédit remboursable pour TPS versé aux Canadiens à faible et moyen revenus. Des chèques de crédit seront postés quatre fois par année et les premiers chèques seront envoyés en décembre 1990, avant que la TPS ne soit en vigueur.

En fait, le crédit remboursable pour TPS assurera que les familles dont le revenu annuel est de moins de 30 000 \$ seront en réalité en meilleure situation, en 1991, qu'elles ne le sont en vertu du régime actuel.

En résumé, la TPS offrira des avantages importants aux résidents du Nord canadien, grâce à l'amélioration du potentiel de production de l'économie, à la création d'emplois et à la hausse des revenus.

• (1920)

[Traduction]

LES PÊCHES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, j'ai posé ma question au ministre le 9 mars. Le programme d'aide venait d'être annoncé et je demandais au gouvernement d'essayer de garder les gens dans la région, dans les localités de pêche, pendant la crise.

Comme question supplémentaire, j'ai mentionné au ministre que nous avons besoin d'une nouvelle évalu-